

■ CŒUR D'YVELINES

Projet d'un centre Leclerc: le maire de Thoiry dit non

DÉPUIS quelques mois la rumeur enflait mais aujourd'hui c'est un fait. Leclerc a signé une promesse de vente pour récupérer un terrain, actuellement une friche industrielle dans la zone d'activité de Montfort-Méré, sur le territoire de la commune de Galluis.

Risque accru de pertes d'emploi sur le secteur

Une nouvelle qui fait bondir le maire de Thoiry, François Moutot. «Je suis choqué de cette évolution qui est contraire à toutes les recommandations que l'on fait depuis trente ans pour éviter de faire, le long de la RN12, ce qui a été réalisé aux abords de la RN10 sur la zone de Coignières. Nous avons toujours résisté à cette "coignérisation" en refusant d'implanter des activités commerciales destinées au public le long de cet axe. Et ce dans le but de respecter et maintenir l'aspect rural de notre territoire», insiste François Moutot.

Autre argument avancé par le maire qui est également directeur général de l'Assemblée permanente des chambres des



François Moutot, le maire de Thoiry, refuse à double titre l'implantation d'un centre Leclerc le long de la RN12.

métiers et de l'artisanat: le risque de pertes d'emploi sur le territoire. «Avec les communes de La Queue-lez-Yvelines,

Garancières, Méré et d'autres, on se bat pour maintenir un tissu de commerces de proximité. Cela permet aux habi-

tants de nos communes de pouvoir y vivre et consommer sans utiliser leur voiture pour de longs trajets. Quand on

connait l'agressivité commerciale de certaines grandes surfaces, on peut légitimement penser que cela va mettre à mal près de vingt ans de politique de l'emploi.»

L'élue ne croit pas en la création d'emploi de la part de la grande surface. «Ce sera à la marge, surtout avec les caisses automatisées qui se développent. Cette implantation détruira nettement plus d'emplois que ce qu'elle pourrait en créer. Nos commerces de proximité sont fragiles, nos moyennes surfaces sont fragiles, rajouter une grande surface serait une erreur considérable. Je ne suis pas contre les supermarchés mais encore faut-il avoir une réflexion globale sur leurs lieux d'implantation. Si cela se faisait sur notre territoire, ce serait une catastrophe avec un risque de déséquilibre majeur», conclut François Moutot qui pour l'heure et en discussion avec les autres élus du secteur et des responsables de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire pour tenter de trouver une issue à la situation.

Marie Vermeersch

En bref...

VILLIERS-SAINT-FRÉDÉRIC

Lady Day.

Dimanche 13 mars, de 9h30 à 17h à la Maison du temps libre, rue de la Source, deuxième édition du Lady Day. Au programme, une journée continue de sport et bien-être : marche nordique, zumba, bollywood, cross fit, forum nutrition, relaxation active, réflexologie plantaire, yoga, pilates... Conditions et inscriptions sur www.cdsmr78.fr: 8/10 euros. Inscriptions sur place: 12/14 euros. contact: 06 85 61 23 81 ou cdsmr78@gmail.com

GROSROUVRE

Conférence sur la transition énergétique.

Vendredi 4 mars de 20h15 à 22h à la Maison du village, 2, route des Aubrus. La transition énergétique, conférence suivie d'un débat. Pour une énergie pérenne: le scénario, NégaWatt (le scénario le plus abouti tendant vers le 100% renouvelable en 2050). Intervenant: Stéphane Signoret, ambassadeur NégaWatt, rédacteur en chef d'Energie Plus. Ce scénario de transition énergétique sur 40 ans répond à plusieurs objectifs:

- montrer qu'une société dite "développée" peut subvenir à ses besoins en diminuant considérablement l'utilisation d'énergies fossiles et nucléaire.
- Proposer des mesures concrètes permettant une réelle transition énergétique. Participation libre.

L'avis du président de l'interco Cœur d'Yvelines, Hervé Planchenault

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR d'Yvelines n'a pas la compétence des droits des sols. «Le dossier de permis de construire sera instruit à la mairie de Galluis car Leclerc veut s'implanter sur un terrain qui est sur le territoire de cette commune. Ce sera donc à elle de se prononcer. Mais pour l'heure, aucun dossier n'a encore été déposé dans cette mairie», explique Hervé Planchenault, le président de l'intercommunalité également maire de Montfort l'Amaury. Et de prévenir tout de go, que de ce fait, l'avis formel de Cœur d'Yvelines ne sera pas requis dans ce dossier.

«Je me vois mal défendre ce projet»

«Nous avons tout de même rencontré des représentants de Leclerc à plusieurs reprises car nous avons la compétence économique sur le territoire», ajoute l'élue qui aura son mot à dire sur le sujet car il fera partie, en tant que président de l'interco, de la Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC). Une instance, sous l'autorité du préfet, qui valide ou non le projet d'une implantation commerciale. Hervé

Planchenault disposera d'une voix sur onze au total. Une voix qui s'opposera au projet du centre Leclerc. «À titre personnel, en tant que maire de Montfort, par principe, ce que je souhaite, c'est défendre les petits commerces indépendants tout comme les maires de Thoiry et d'autres communes de Cœur d'Yvelines qui ont des commerces sur leur territoire. Nous prenons depuis des années des mesures pour les protéger car c'est vital pour nos villages. Je me vois donc mal défendre un projet qui va amener de la surface commerciale sur le territoire», avance Hervé Planchenault. Pour l'heure le projet de Leclerc s'étend sur une surface de 3500m² avec une galerie marchande contenant cinq commerces, le long de la RN12, au niveau de la zone d'activités Montfort-Méré.

«Leclerc cherche à nous rassurer en nous disant que nous serons associés au choix des enseignes à l'intérieur de la galerie marchande et que leur implantation générerait 60 emplois. Peut-être, mais combien d'emplois dans les commerces de proximité seraient détruits?»

Et de poursuivre: «D'autre part, les centres Leclerc s'implantent, en général, sur des surfaces plus grandes que

3500m². Il est fort probable qu'une fois installés, ils fassent une demande d'extension, ce qui agrandirait également la galerie marchande et là nous n'aurions plus notre mot à dire...» craint Hervé Planchenault qui redoute, comme son collègue de Thoiry, une "coignérisation" de la RN12. Enfin, dernier problème soulevé par Hervé Planchenault, la circulation que ce supermarché engendrerait. «Je pense que Leclerc n'a pas pensé à cette problématique. Entre le parking de la gare qui compte 350 voitures sans oublier près de 80 voitures en stationnement sauvage et le futur parking du Leclerc qui disposerait de 350 places aussi, comment gérer la circulation d'autant de véhicules sur cette petite route départementale qui commence et se termine par un giratoire...» Le président de l'interco ne manque donc pas d'arguments pour se prononcer contre cette implantation. Une venue qui en revanche ne devrait pas déplaire à la municipalité de Galluis. D'une part, le village ne dispose pas de commerces et d'autre part, étant donné la localisation des terrains susceptibles d'accueillir Leclerc, ce supermarché n'aurait aucun impact sur la vie du village. M.V.

■ BEYNES

Conférence sur l'un des architectes du château

L'ASSOCIATION Beynes Histoire et Patrimoine a réuni la semaine dernière dans la salle Fleubert, plus de cinquante personnes autour de Colette Cousseau, conférencière, venue évoquer la parcours architectural et savant de Philibert Delorme. Cet homme, né à Lyon vers 1514 et fils d'un maître-maçon, fut tant par son influence que par sa personnalité un des plus grands architectes de la Renaissance en France. Depuis Rome où il séjourna trois ans de 1533 à 1536 et rencontra de nombreux humanistes et hommes savants de la Renaissance italienne jusqu'à la cour du roi Henri II où il fut nommé architecte du roi, Philibert Delorme participa à la construction et à la rénovation et l'entretien de nombreux châteaux, fortifications, bâtiments publics et demeures privées. Il laissa aussi deux importants et novateurs ouvrages: "Nouvelles inventions pour bien bastir et à petits fraiz" (1561) et "Premier Tome d'Architecture" (1567). A Beynes, au château devenu résidence royale, deux logis furent



Beynes Histoire et Patrimoine a organisé une conférence.

commandités à Philibert Delorme par la propriétaire du lieu, Diane de Poitiers, afin d'y recevoir le roi Henri II.

Le château ouvre un dimanche par mois

A noter que l'association Beynes Histoire et Patrimoine ouvre les portes du château aux visiteurs chaque deuxième dimanche du mois à partir de 13h30 et sur rendez-vous pour tous les groupes constitués.

PRATIQUE

www.beyneshistoirepatrimoine.com